

Titre	Initier un traitement médicamenteux pour soulager la myalgie, la diarrhée, la constipation, le pyrosis la nausée, la fièvre ou la douleur légère pouvant ou non être liés au sevrage d'une substance psychoactive	DSP-CCSMTL-IT-31
Référence à un protocole : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	Date d'entrée en vigueur : 13 mars 2018	Date de révision :
Situation clinique ou clientèle	Usagers de 18 ans et plus hospitalisés sur l'unité du service de toxicomanie et médecine urbaine et sur l'unité d'hospitalisation en médecine de famille	
Professionnel(s) autorisé(s)	Infirmières de l'hôpital Notre-Dame travaillant sur l'unité hospitalière du service de toxicomanie et médecine urbaine et l'unité d'hospitalisation en médecine de famille détenant les connaissances et compétences pour reconnaître un état de sevrage d'une substance psychoactive	
Activité(s) professionnelle(s) visée(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique • Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques • Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance • Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance 	
Identification du médecin répondant	Médecin traitant ou médecin désigné (ex : pourrait être le médecin de garde, médecin superviseur, etc.) selon le fonctionnement du service.	

Indications

Présence de l'un ou plusieurs des signes et symptômes pouvant ou non être liés à un état de sevrage d'une substance psychoactive ci-dessous :

1. Diarrhées : Présence de 3 selles diarrhéiques et plus en 24 heures
2. Nausées ou vomissements
3. Myalgie : douleur et raideurs musculaires des membres inférieurs et supérieurs ou de la région dorsolombaire
4. Constipation peu sévère (absence de selle depuis plus de 2 jours mais moins de 5 jours)
5. Pyrosis
6. Fièvre (température buccale plus élevée que 38 degrés Celsius ou température rectale plus grande que 38,5 degrés Celsius); pour les personnes de 65 ans et plus, la limite inférieure de température à partir de laquelle on peut appliquer l'OC est de 37.6 degrés Celsius (buccale ou rectale).
7. Douleur légère (1 à 4 sur échelle de 0 à 10)

Contre-indications

1. **Diarrhée -Pour le loperamide per os (Imodium) :**
 - Fièvre (température buccale plus grande ou égale à 38 degrés Celsius ou température rectale plus grande à 38,5 degrés Celsius)
 - Diarrhées apparues dans le contexte d'un traitement antibiotique récent (< 3 mois)
 - Distension ou douleur abdominale
 - Rectorragie ou sang dans les selles
 - Usager connu pour facteur de risque d'allongement de l'intervalle QTc ou torsade de pointes

2. *Nausée ou vomissement* - Pour le dimenhydrinate per os ou intra-rectal (Gravol)

- Hypersensibilité ou allergie au dimenhydrinate
- MPOC/asthme sévère
- Glaucome
- Maladie prostatique avec difficulté à initier la miction ou rétention urinaire
- Altération de l'état de conscience
- Signes de dépression respiratoire
- Si trouble de la démarche avec risque de chute, s'assurer que le patient sera supervisé pour quitter le lit ou le fauteuil
- Douleur abdominale plus grande que 4 sur une échelle de 10
- Douleur thoracique
- Vomissement avec présence de sang ou fécaloïde
- Grossesse
- Obstruction gastro-intestinale
- Hyperthyroïdie

3. *Myalgie* -Pour le triethanolamine de salicylate 10% (Myoflex)

- Hypersensibilité ou allergie aux salicylates
- Grossesse
- Allergie au celcoxib
- Insuffisance rénale
- Anticoagulothérapie
- Plaie sur le site où l'application est requise

4. *Constipation* - Suppositoire de glycérine et Sennosides

- Hypersensibilité ou allergie aux ingrédients actifs
- Douleur abdominale aigue ou plus grande que 4 sur une échelle de 10
- Nausées et vomissement non soulagés par doses usuelles de gravol.
- Distension abdominale importante
- Suspicion de fécalome ou d'obstruction intestinale
- Absence de passage de gaz
- Fièvre, soit température buccale plus grande que 38 degrés Celsius et température rectale plus grande que 38,5 degrés Celsius
- Rectorragie ou sang dans les selles
- Douleur rectale
- Chirurgie abdominale, rectale ou de l'appareil urinaire récente (moins de 3 mois)
- Diminution du calibre des selles dans les dernières semaines
- Cancer du côlon, colite ulcéreuse, maladie de Crohn
- Prise d'autres médicaments sous forme de suppositoire

5. *Pyrosis* - Gel hydroxide d'aluminium (Amphojel-alugel)

- Maladie rénale et insuffisance rénale
- Cirrhose
- Œdème, hypophosphatémie
- Insuffisance cardiaque

6. Fièvre ou douleur- Acétaminophène (Tyléno)

- Température égale ou plus élevée que 39 degrés Celsius (référer au médecin)
- Douleur plus grande que 4 sur 10 : référer au médecin
- Allergie ou hypersensibilité à l'acétaminophène
- Atteinte hépatique sévère (signes d'insuffisance hépatique sévère, ictère, cirrhose décompensée)
- Traitement de chimiothérapie en cours
- Douleur thoracique d'allure angineuse
- Dernière dose d'acétaminophène reçue il y a moins de 4 heures ou dose maximale quotidienne atteinte (3g).

Protocole médical

- Objectiver l'état de sevrage d'alcool de l'utilisateur avec l'échelle CIWA
- Procéder à l'évaluation clinique de l'utilisateur en sevrage d'alcool (état général, douleur, signes vitaux incluant la température et examen physique ciblé). Selon les signes cliniques et symptômes présentés par l'utilisateur, appliquer les directives suivantes :

1. Si présence de diarrhées (3 selles diarrhéiques et plus en 24 heures) :

- Vérifier si prise de laxatifs la veille
- Vérifier si présence de fécalome (palpation de l'abdomen, auscultation des bruits intestinaux)
- Objectiver la diarrhée de l'utilisateur
- Administrer : lopéramide 2 mg, 2 comprimés. Ensuite, administrer lopéramide 2 mg, 1 comprimé après chaque selle liquide jusqu'à un maximum de 8 comprimés par jour au total. Durée maximale de l'application de l'ordonnance collective de lopéramide : 48 heures.
- Cesser l'administration lorsque les selles sont normales (objectivées par l'infirmière).
- Informer le médecin de la situation de l'utilisateur.

2. Si présence de nausées ou vomissements

- Vérifier si le patient présente une douleur abdominale plus grande que 4 sur une échelle de 10. Si tel est le cas, ne pas administrer le dimenhhydrinate et aviser le médecin.
- Administrer dimenhhydrinate 50 mg per os aux 6 heures au besoin ou 50 à 100 mg intra-rectal aux 6 heures au besoin si l'utilisateur ne peut prendre d'apport per os et ce, pour un maximum de 400 mg par 24 heures.
- La durée maximale de l'ordonnance collective de dimenhhydrinate est de 48 heures
- Informer le médecin de la situation de l'utilisateur

3. Si présence de myalgie

- Pour les usagers sous traitement antipsychotique, évaluer si les douleurs/raideurs musculaires sont un effet secondaire extrapyramidal
- Appliquer triethanolamine de salicylate 10% (Myoflex) sur la peau saine des régions musculaires douloureuse TID à QID pour une durée maximale de 48 heures.
- Ne pas appliquer simultanément un traitement de chaleur local
- Informer le médecin de la situation de l'utilisateur

4. Si présence de constipation

- Déterminer s'il est préférable pour l'utilisateur de recevoir du Sennosides et/ou un suppositoire de glycérine. Le patient peut exprimer sa préférence. Si le patient décrit une douleur défécatoire, ou un passage difficile des selles et une ampoule rectal pleine, prioriser les suppositoires de glycérine. Selon le choix :
 - a. Administrer un suppositoire de glycérine intra-rectale die prn pour une durée maximale de 48 heures.

Le patient pourrait recevoir les deux traitements combinés au besoin s'il est très dérangé par la constipation.
 - b. Sennosides 8,6mg, 2 comprimé, per os une fois par jour pour une durée maximale de 48 heures.
- Assurer la surveillance clinique de l'utilisateur et surveiller particulièrement les signes d'obstruction intestinale
- S'assurer que les mesures préventives de la constipation sont en place : augmentation de l'hydratation, augmentation des fibres dans l'alimentation, mobilité régulière
- Cesser l'administration des médicaments dès l'apparition de selles normales, molles ou diarrhéiques.
- Informer le médecin de la situation de l'utilisateur

5. Si présence de pyrosis (douleur épigastrique sous forme de brûlure, sensation de reflux acide)

- Administrer l'hydroxyde d'aluminium 30mL per os 30 minutes après les repas et au coucher au besoin pour une durée maximale de 48 heures
- D'une façon générale, ne pas administrer de médicaments 30 minutes avant ou 2 heures après l'hydroxyde d'aluminium. Porter une attention particulière aux médicaments suivants : ciprofloxacine, fer, digoxine, tétracycline, doxycycline, isoniazide, médicaments à enrobage entérique.
- Informer le médecin de la situation de l'utilisateur

6. Si fièvre ou douleur

- Pour les patients ayant de la fièvre et sous clozapine, vérifier au dossier clinique que le taux de globules blancs est adéquat selon les directives hématologiques. Si la fièvre est présente depuis 24 heures ou plus, référer au médecin pour évaluer la possibilité d'une source infectieuse.
- Vérifier si l'utilisateur a pris d'autres médicaments contenant de l'acétaminophène dans le dernier 24 heures pour s'assurer de ne pas dépasser la dose maximale quotidienne de 3 grammes.
- Administrer acétaminophène 325 mg ou 650 mg per os ou intra-rectal aux 4 heures au besoin pour une dose maximale de 3 grammes en 24 heures et une durée maximale de 48 heures.
- Assurer le suivi de la douleur ou la fièvre suite à l'administration de l'acétaminophène.
- Informer le médecin de la situation de l'utilisateur.

Dans tous les cas :

- S'assurer de consigner la médication donnée à l'utilisateur sur le formulaire dédié (papier ou informatique) à cet effet en spécifiant qu'il s'agit de l'application de l'ordonnance collective.
- Consigner au dossier de l'utilisateur l'évaluation clinique réalisée, les constats cliniques, l'application de l'ordonnance collective, les résultats obtenus et le suivi clinique réalisé.

Limites ou situations exigeant une consultation médicale obligatoire

Référer l'utilisateur au médecin si :

- Présence de persistance des symptômes suite à la période de 48 heures de validité de l'ordonnance collectives
- Aggravation des symptômes ou détérioration de l'état de l'utilisateur

Outils de références et sources

CHUM (2014) Suppositoires de glycérine, OC-INF-0055

CHUM (2012). Gel hydroxide d'aluminium, SI-OC-INF-0057

CHUM (2014). Triéthanolamine de salicylate 10%-SI-OC-INF-0054

CHUM (2015). Gravol per os ou IR. SI-OC-INF-0058

CHUM (2015). Loperamide per os., SI-OC-INF-0053

CHUM (2015). Administrer acétaminophène per os ou ir chez l'adulte, SI-OC-INF-0058.

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR			
Élaboration de la version actuelle (identification du ou des médecins impliqué(s) et des personnes responsables, le cas échéant)		Dr Pierre Lauzon Guylaine Dupuis, conseillère cadre en soins infirmiers Suzanne Gilbert, pharmacienne, chef adjointe du département de pharmacie et adjointe au chef de département de pharmacie, installation IUGM, membre du comité des ordonnances collectives	
Validation de la version actuelle (identification du ou des médecins impliqué(s) et des personnes responsables, le cas échéant)		Dr David Barbeau, MD Mme Geneviève Frenette, dir. Adjointe des soins infirmiers - pratiques professionnelles	
Approbation de la version actuelle par le représentant du CMDP de l'établissement			
Nom :	Lajeunesse	Prénom :	Julie
Signature :		Date :	13 mars 2018
Révision			
Date d'entrée en vigueur		13 mars 2018	
Date de la dernière révision (si applicable)			
Date prévue de la prochaine révision		13 mars 2021	